

Conseils pour une conduite hivernale sécuritaire.

En hiver, les conducteurs doivent adapter leur conduite aux conditions météorologiques et routières. Le conducteur doit diminuer sa vitesse lorsque la visibilité est réduite à cause de l'obscurité, du brouillard, de la pluie ou de précipitations, ou lorsque la chaussée est glissante ou qu'elle n'est pas entièrement dégagée. En cas de conduite non adaptée, le conducteur s'expose à une amende de 60\$ plus les frais et 2 points d'inaptitude.

Le pare-brise et les vitres d'un véhicule doivent être débarrassés de tout élément susceptible de réduire la visibilité du conducteur. Les phares, les feux et les réflecteurs doivent être également dégagés. Personne ne peut conduire un véhicule recouvert de glace, de neige ou de toute autre matière pouvant se détacher du véhicule et constituer un danger pour les autres usagers de la route. En cas de non-respect, le conducteur est passible d'une amende de 100\$ à 200\$.

Voici quelques conseils pour demeurer en sécurité sur les routes en hiver :

1. Préparez une trousse de fournitures d'hiver (brosse à neige, grattoir à glace, liquide de lave-glace, pelle, vêtements chauds) et conservez là en tout temps dans votre véhicule.
2. Allumez toujours vos phares et vos feux de croisement quand les conditions l'exigent.
3. Conduisez lentement, gardez une distance de sécurité avec le véhicule devant vous et attention à la glace noire, même s'il fait beau.
4. Si possible, reportez votre déplacement si les conditions routières sont mauvaises.
5. Lors des opérations de déneigement, tenez-vous loin des déneigeuses. Les véhicules de déneigement comportent de nombreux angles morts qui empêchent leur conducteur de bien voir les autres usagers de la route.

Pour terminer, vous pouvez contacter info transports avant un déplacement. Soit par téléphone en composant le 511 ou sur internet au www.quebec511.info/fr/default.aspx (site web présentant l'évolution des systèmes météorologiques).



MESSAGE IMPORTANT du Service intermunicipal de sécurité incendie (SISI)

Le SISI débute sa campagne 2024 d'AUTO-INSPECTION en sécurité incendie auprès des citoyens des numéros civiques 47 à 144 du 4^E rang Ouest. À cet effet, les citoyens concernés recevront bientôt une lettre du service incendie les invitant à remplir un formulaire en ligne qui viendra attester de la conformité de leur résidence en matière de sécurité incendie.

Cet exercice doit être effectué pour rencontrer les exigences du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie. IL EST DONC TRÈS IMPORTANT de bien compléter celui-ci.

Afin de valider les informations transmises, des visites aléatoires seront effectuées chaque année dans le but de s'assurer que le règlement de prévention des incendies est respecté. À cet égard, rappelons par exemple que chaque résidence doit posséder au moins un avertisseur de fumée par étage et un avertisseur de monoxyde de carbone si vous possédez un chauffage à combustible dans la maison ou un garage annexé. Vous pouvez consulter le Règlement sur la prévention des incendies en cliquant sur le lien suivant : <https://stonesime.com/reglements-permanents/reglement-2020-08/>

Pour toute information OU si vous avez de la difficulté ou êtes dans l'impossibilité de remplir le formulaire, vous pouvez communiquer avec le département de prévention des incendies au 418 856-3394, poste 4303. C'est avec plaisir qu'ils vous aideront. Il est à noter que le technicien en prévention des incendies pourra sur demande, effectuer la visite de votre résidence.

Merci de votre collaboration !

MOT DU MAIRE- M. Benoît Pilotto

Bonjour à toutes et à tous.

Nous voici déjà en février, le mois de l'hiver qui a 29 jours cette année. Après un Noël vert, janvier s'est blanchi et les activités extérieures hivernales ont pu débiter.

Les responsables de la patinoire ont réussi à la glacer. Avant la période des Fêtes de Noël, les sentiers d'Ixworth n'attendaient plus que la neige afin de pouvoir tracer les pistes de ski de fond. Les grands vents de décembre ont encore déraciné beaucoup d'arbres qui ont encombré à nouveau les sentiers. Le travail de nettoyage a dû reprendre. L'ensemble des sentiers est maintenant tracé. Un peu plus de neige serait grandement appréciée pour tous les sports de glisse ainsi que pour les sentiers de motoneige.

L'automne 2023 fut difficile pour l'administration municipale par le départ de la secrétaire-trésorière adjointe qui est allé vivre d'autres expériences dans une municipalité du Kamouraska. Cette situation a amené notre directrice générale à travailler un trop grand surplus d'heures. Une nouvelle adjointe administrative, Madame Judith Lizotte, est entrée en poste en début novembre. Son expérience en comptabilité est un atout, mais il y a tout le système informatique comptable (PG) à maîtriser, ce qui prend quand même un certain temps. La comptabilité municipale est différente de celle utilisée en entreprise privée. La patience et la discipline sont de rigueur si l'on veut arriver à bon port. Notre directrice a déposé une demande de subvention en début décembre 2023 pour la reconstruction du chalet des loisirs. Nous n'aurons pas de réponse avant le mois de mai, sinon juin. Nous gardons espoir d'obtenir le maximum de cette subvention. L'agrandissement du garage municipal a débuté en décembre également. Les travaux se poursuivront en avril. Le « Pumptrack » ou « La piste vallonnée » pour vélos et trottinettes sera complétée en fin de printemps, début d'été.

Du côté de la MRC, Madame Catherine Langlois est maintenant la nouvelle directrice par intérim jusqu'en décembre 2024. Elle a conservé la gestion du département de la protection et de la mise en valeur du territoire. Ce n'est jamais facile de chausser les souliers d'un prédécesseur qui a bien performé. Madame Langlois est une personne efficace et les dossiers avancent.

Éco Entreprise Québec (ÉEQ) oblige chaque MRC à déclarer ses compétences pour la collecte et le transport des matières recyclables. Le Règlement provincial portant sur un système de collecte sélective prévoit notamment la conclusion d'ententes entre ÉEQ et les organismes municipaux. Afin de respecter les délais imposés par ÉEQ, le conseil de la MRC de Kamouraska a annoncé son intention de déclarer sa compétence, conformément à l'article 678.0.2.2 du Code municipal du Québec à l'égard de toutes les municipalités comprises sur son territoire. Pour l'instant, rien ne change en ce qui concerne la Régie des matières résiduelles dont nous faisons partie. La MRC sous-contracte les opérations à la Régie et aux autres associations et municipalités. L'échéancier du gouvernement est court et il va y avoir beaucoup de discussions à ce sujet afin d'harmoniser les opérations de collecte et de transport des trois types de matières résiduelles.

L'étude pour le regroupement des compétences de sept municipalités avait pris un peu de retard. Les données à fournir à la personne qui les compile sont un surplus de travail dans la cour des administrations municipales. La présentation aux élus devrait se faire en fin de printemps et à la population ensuite. Les gens qui nous aident à apprendre de nos erreurs valent beaucoup mieux que ceux qui s'en servent pour nous rabaisser, vieux dicton lu dernièrement.

Mais en attendant, profitez des plaisirs de l'hiver. Les journées allongent et le soleil chauffe un peu plus, c'est déjà un signe encourageant.

RUBRIQUES

- Mot du maire ;
- Résumé du dernier conseil ;
- Club du Renouveau Âge d-Or ;
- Coup de cœur lecture de Lisette
- Bibliothèque le Colibri ;
- Rappel service déchiquetage
- Célébrations Dominicales
- Activité sentiers d'Ixworth
- Vendredi Disco patin
- Toponyme coupe de cœur 2024
- Communiqué service incendie (SISI)
- Conseils conduite hivernale
- Journées de la persévérance scolaire

CALENDRIER

Calendrier de collecte



Prochaine séance du conseil

Lundi, 5 février 2024

Les phases lunaires

☾03 ●10 ☽16 ○24

Date de tombée du journal

15 février 2024

Acheminez vos demandes à : municipalite@stonesime.com



Municipalité
SAINT-ONÉSIME
D'IXWORTH

12, rue de l'Église
Tél : 418-856-3018
municipalite@stonesime.com

HORAIRE DU BUREAU MUNICIPAL

Lundi et mercredi

8 h 30 à 16 h 30

Mardi

FERMÉ

Judi

8 h 30 à 18 h 00

Vendredi

FERMÉ

DU 12 AU 16 FÉVRIER 2024
LES JOURNÉES DE LA
PERSÉVÉRANCE
SCOLAIRE
#JPS2024

POUR LEUR FUTUR,
PERSÉVÉRER
SE CONJUGUE
TOUJOURS
AU PRÉSENT.
NOS GESTES, UN +
POUR LEUR RÉUSSITE!

